

le siège d'importantes sociétés d'assurance et d'institutions financières, comptent d'importantes fabriques de caoutchouc et de pneus, de meubles, d'appareils de télévision et d'appareils électriques, de distilleries ainsi que de nombreuses autres industries.

En outre, à Waterloo-Sud, les localités de Galt, de Preston et de Hespeler, sont pourvues d'une grande variété d'industries allant de la production de l'acier lourd aux produits du textile, aux matières plastiques, à l'ameublement et aux appareils électriques. Si je fais mention de ces choses, monsieur l'Orateur, c'est simplement pour bien montrer que nous avons une région agricole et industrielle à la fois vaste et progressive qui fournit de l'emploi et assure la subsistance à des milliers des nôtres. Nous avons ce que je pourrais appeler une économie bien équilibrée. Nous bénéficions de ces avantages. Bien entendu, nous sommes conscients des problèmes qui assaillent et l'agriculture et l'industrie.

Pour ce qui est de l'origine des habitants de la région, ceux du Nord sont surtout allemands ou hollandais de la Pennsylvanie, et ceux du Sud, autour de Galt et d'Ayr, sont surtout écossais.

Quelques mots à l'adresse des députés d'ascendance écossaise: tout récemment, une charmante jeune fille de Galt, M^{lle} Ann Gall, a remporté le championnat du festival des danses écossaises, à Edimbourg. C'est la première fois, me dit-on, qu'une personne d'un autre pays que l'Écosse mérite cet honneur. C'est vous dire, monsieur l'Orateur, que notre collectivité, tout en étant des plus progressives, n'oublie ni son histoire ni ses traditions.

Les mesures législatives proposées dans le discours du trône doivent être envisagées à la lumière de ce que le gouvernement a déjà accompli. Elles doivent être considérées par rapport aux résultats qu'il a obtenus et aux initiatives dont il a fait profiter la population du pays. Je voudrais maintenant passer à l'agriculture, non seulement parce qu'elle revêt une si grande importance tant pour l'ensemble du pays que pour ma région en particulier, mais parce que l'un des principaux problèmes qu'elle pose, sous certains aspects, est l'accumulation d'énormes excédents. Le contribuable canadien n'est pas sans se rendre compte de la situation, surtout s'il est appelé à soutenir ces excédents au moyen de très fortes subventions.

Un des projets à long terme du ministère de l'Agriculture envisage d'encourager certains des cultivateurs, des producteurs de lait en particulier, à passer à l'élevage du bœuf de boucherie. Au Canada, par le temps qui court, la viande de bœuf est très recherchée. Au cours des douze prochaines années, il nous faudra augmenter de sept millions de têtes notre population bovine. Il s'agit là d'une

entreprise profitable, mais qui pose certains problèmes, notamment à ceux qui s'adonnent à la production du lait. Le producteur de lait est habitué de vendre son lait chaque jour et de recevoir son argent chaque semaine ou à intervalles fréquents. La difficulté surgit lorsqu'il ne reçoit plus de l'argent qu'une fois par année, quand il vend ses bêtes.

Dans son ensemble, ce problème se rattache aux objectifs à longue échéance de la loi sur la remise en valeur et le rétablissement des terres agricoles, qui tendent à une utilisation plus rationnelle des terres pauvres de façon à accroître les revenus du cultivateur. Entre autres choses, il pourrait être ici question d'aménager des pâturages permanents et, lorsque c'est souhaitable, des pâturages collectifs ou coopératifs. Ainsi, on espère que les cultivateurs pourront se servir des terres arables actuellement utilisées comme pâturages pour y ensemer des céréales de provenance dans l'Est du Canada. On peut aussi prévoir que l'expansion de la production du bétail de boucherie dans l'Ouest canadien créera un nouveau marché pour les céréales de provenance de l'Ouest. A mon sens, voilà un programme sain conçu pour guider le cultivateur et l'inciter à s'orienter vers une production profitable à long terme afin de réduire et d'éliminer, si possible, certains excédents de produits laitiers, de sorte que le contribuable n'ait plus à supporter le fardeau de ces subventions.

Je suis heureux de lire, dans le discours du trône, qu'on apportera à la loi sur le crédit agricole certaines modifications qui, à mon avis, vont rendre service à cet égard. Il me semble en outre qu'une certaine libéralisation de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles serait souhaitable. A l'heure actuelle, la période de remboursement d'un prêt est proportionnée au montant du prêt. Autrement dit, un cultivateur, empruntant disons \$7,500 doit rembourser la somme en cinq ans alors que celui qui emprunte de \$1,000 à \$2,000 n'a que douze à dix-huit mois pour les rendre. C'est beaucoup pour le petit cultivateur qui voudrait se lancer dans l'élevage des bovins. Il me semble qu'il devrait y avoir un lien entre l'échéance de remboursement et le but de l'emprunt. J'espère que le gouvernement examinera la question.

L'envergure et l'efficacité des recherches du ministère est un autre domaine qui présente un grand intérêt et une grande importance. En vue d'élargir le marché national et le marché d'exportation des produits alimentaires canadiens, on a fait de grands progrès dans la préparation commerciale de certains produits alimentaires, la purée de pommes de terre en poudre par exemple. Le même procédé de préparation est appliqué actuellement à d'autres produits tels que le navet, ou à